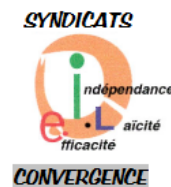




Françoise Roche  
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753  
FR41@orange.fr / gc.roche@orange.fr  
[www.snca-nat.fr](http://www.snca-nat.fr)



## *A l'attention des personnels du système éducatif*

### **Violences et mise en réseau des établissements**

A l'occasion des violences avec armes à feu qui se sont produites dans un lycée de Seine-Saint-Denis au début du mois de mars, le secrétaire général du principal syndicat de chefs d'établissement s'est insurgé avec véhémence contre les parents qui se plaignaient que certains de leurs enfants aient été retenus longuement en garde à vue avant de pouvoir rejoindre leurs familles.

Dans ce département, depuis longtemps, la tension monte dans les établissements du second degré long et, pendant que des scènes d'émeute se déroulaient dans l'un d'entre eux, l'effervescence ne cessait pas dans d'autres.

Le SNCA e.i.L. Convergence et sa fédération posent la question **autrement**.

Dans le 93, la mise en réseau des lycées et collèges s'est faite à marche forcée au point que ce département est celui où cette mise en réseau est la plus avancée. Le chef de 3 ou 4 établissements mis en réseau a, certes, pour le seconder des adjoints et des CPE. Quand un ou des élèves pose-nt problème, quand une ou des familles s'inquiète-nt de la scolarité de leurs enfants, c'est à ces équipes que le chef d'établissement, premier pédagogue du collège et du lycée, laisse le soin de résoudre l'affaire, lui même perdant de vue la réalité mouvante de son public scolaire dispersé sur plusieurs sites. Or, il est le seul responsable des décisions qui seront prises, bonnes ou mauvaises, et ses collaborateurs, pour des raisons bien compréhensibles et trop humaines, ne s'aventureront pas à en prendre qui les mettraient en porte à faux avec leur chef de service, voire supérieur hiérarchique ... La rapidité et l'acuité de la réactivité aux difficultés concernant les élèves s'émeussent donc, et, peu à peu, s'installe une situation d'attentisme sinon de laxisme, jusqu'à l'explosion.

La mise en réseau induit une gestion académique des établissements différente de ce qui se faisait dans un passé encore récent. C'est pourquoi des chefs d'établissement viennent renforcer, à temps plein, les équipes départementales et rectorales. Moins de chefs d'établissement en titre sur le terrain et davantage hors sol, si l'on peut dire !

Etre chef d'établissements mis en réseau, être chef d'établissement détaché auprès des services académiques payent bien ... et mieux que d'être un chef d'établissement lambda ... Gageons que le club des chefs d'établissement dont le président vient de pousser un coup de gueule, n'a pas été un frein à cette mise en réseau des établissements exigée par des économies d'échelle telles que la mise en place de la LOLF\* l'impose. Quant à l'intérêt bien compris des élèves, l'Ecole publique doit-elle vraiment s'en soucier ?

Du mépris pour le plus grand nombre accompagne inévitablement l'urgente nécessité de satisfaire aux exigences du clientélisme, c'est-à-dire, celles de complaire aux copains et même aux copains des copains !

Le SNCA e.i.L. Convergence dénonce souvent le manque d'efficacité de la lutte menée par l'Education Nationale contre l'absentéisme qui, dans et hors de l'Ecole, génère la violence. Il déplore tout autant celle qui surgit du sentiment d'abandon ressenti par les élèves (et leurs familles) des établissements mis en réseau. Y aurait-il un lien entre cette volonté de réduire les coûts de gestion des établissements par leur mise en réseau et l'inefficacité sciemment entretenue de la lutte contre l'absentéisme scolaire ?

C'est vraisemblable ; l'idéologie libérale qui gouverne l'Ecole de la République autant que la République elle-même, se doit non seulement de composer avec les uns pour mieux soumettre tous les autres, mais aussi et surtout de mettre en doute le bien fondé du droit de tous à accéder à la connaissance et à la culture, ces clefs de la liberté des individus et des peuples.

*\*Loi Organique relative aux Lois de Finance. Adoptée en 2001, elle est totalement opérationnelle depuis 2006. Visant à définir les objectifs des dépenses de l'Etat plus que les moyens nécessaires à son fonctionnement, elle répond à la nécessité des résultats qui relève de la gestion managériale plus que de la culture de service public.*